



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 6 septembre 2019 à 20h00

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Bernard Merger, Daniel Moine, Jean-François Bertin, Jean-Luc Guillaume, Audrey Vuillemin.

Procuration : Marine Martin-Jary à Alain Roset

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Philippe Morel, Christian Dyssli, Leonel Mounoussamy, Marie José Vergon-Trivaudey.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 28/08/2019
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 8
Suffrages exprimés : 9

1/ INFORMATIONS

- **Défense incendie**

Une citerne incendie a été mise en place au GAEC Villemain. Une 1ère réception faite avec le SDIS, les services de l'agglomération et l'entreprise Riva a permis de procéder au paiement. Lorsque la signalisation sera mise en place, une réception technique définitive sera faite avec le SDIS.

Concernant l'alimentation de la citerne, l'agglomération propose de mettre en place un branchement spécifique moyennant un forfait de 2000 €, auquel s'ajouteront des frais supplémentaires pour des besoins spécifiques comme un regard par exemple. Le montant total du branchement s'élèverait donc à 3546 €.

De plus l'alimentation avec le réseau du Val de l'ognon nécessite un abonnement annuel et une facturation minimum le 500m³.

Il paraît judicieux, afin d'éviter les frais conséquents d'une nouvelle installation et plus encore de frais annuel de fonctionnement, d'envisager une autre formule pour le renouvellement du volume de la bête. Une convention avec l'exploitation voisine devrait, le cas échéant, permettre de renouveler le contenu.

Les pompiers vont reprendre leur tournée d'inspection des bornes incendie cet automne.

- **Réfection de la chaussée**

Cet été sont intervenues les Chantiers Départementaux sur le secteur de la Vigne Rochet (reprise de l'écoulement des eaux et émulsion), des Pierrières, à hauteur du 25 Grande rue (reprise d'un morceau de trottoir).

Le Grand Besançon nous informe que l'entreprise Colas interviendra à partir du 11 septembre sur le secteur des Barrots, depuis le carrefour grande rue jusqu'à la partie en ciment pour reprofiler la chaussée.

Sont également prévues des interventions rue de la bascule (réfection de la chaussée), rue du château d'eau, rue de la Maguyotte dans la partie haute vers Pelousey et chemin de l'Essart Buzon. La totalité du chantier devrait durer 4 semaines.

- **Mise à jour du fichier de la population**

Il convient de continuer à recenser la population afin que notre secrétaire puisse mettre à jour le fichier des habitants de Chaucenne.

- **Remplacement de l'agent communal**

Un jeune étudiant d'Emagny a été embauché cet été pour remplacer Dominique pendant ses congés. Il s'agit de monsieur Antonin Demillier qui a effectué des travaux de tonte et de débroussaillage dans le village. Parce qu'il avait démarré une semaine après le début des congés de Dominique, son contrat a été déporté d'une semaine, ce qui a permis de prendre en charge des chantiers un peu plus conséquents.

- **Acquisition de parcelles**

L'acte notarié concernant l'acquisition de la parcelle de bois de monsieur Boillon a été signé la semaine dernière au prix convenu de 2 100 €.

Concernant la parcelle ZH 55 exploitée en partie par le GAEC Henriët, celui-ci a accepté le devis de bornage du géomètre et a accepté d'échanger du terrain boisé contre du terrain agricole. Le devis de 1 500 € sera partagé en 3, un tiers pour l'exploitant, un tiers pour le propriétaire et un tiers pour la commune.

À l'issue de cet échange, nous procéderons à l'intégration dans le domaine forestier à la fois de la parcelle 55 et de la parcelle auprès de M. Boisson. Cet été nous avons mis en place la signalisation des parcelles susceptibles d'être reprises dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans maître. À l'issue de la procédure, un acte administratif sera rédigé pour intégrer ces parcelles dans les biens de la commune.

- **Rentrée des classes**

La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions. La nouvelle directrice, Madame Émilie Heleta, qui est enceinte, a été remplacée.

Les effectifs pour les petits et moyens de la classe de Laurence sont au nombre de 24. Les effectifs pour la classe d'Émilie pour les grands plus 4 CP sont au nombre de 22.

Une nouvelle ATSEM a été recrutée. Il s'agit de Madame Émilie Dornier de Noiron.

- **Festival des Pampilles**

Le festival des Pampilles aura lieu demain à Chauenne.

- **Recensement de la population**

Nous avons reçu le décompte définitif du recensement de la population en provenance de l'Insee. Il a été dénombré 207 logements pour 502 habitants.

- **Élections municipales 2020**

Le premier tour des élections municipales aura lieu le 15 mars 2020 et, si besoin, le deuxième tour aura lieu le 22 mars 2020.

2 nouveautés sont à noter pour cette élection :

1 - Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

2 - Les dépôts de candidatures devront être déposés au plus tard le 27 février 2020 à 18h. Il sera nécessaire de faire acte de candidature individuelle pour postuler en tant que conseiller municipal.

- **Cimetière**

Avec l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, le traitement des surfaces végétales du cimetière nécessite d'utiliser une autre méthode. La technique de l'hydro-mulshing permettrait de mettre en place, sur des surfaces un peu arides, un couvert végétal qui empêche tout autre développement de mauvaises herbes. L'entreprise FCE de Pirey et nous propose une démonstration mardi 9 septembre à Levier à 9h 30 ou le même jour à 14h 30 à Frasne. La région pourrait subventionner en partie les travaux de végétalisation dans les cimetières.

- **Audit contrats d'assurance**

Nous nous sommes inscrits dans le cadre du groupement d'achat du Grand Besançon pour un audit de nos contrats d'assurance.

Notre avocat nous a transmis le montant des frais à payer pour le dossier « espace boisé classé ».

Dans ce dossier, la commune a été condamnée à payer une indemnité (1 200 €) et à payer les frais de justice (395.31 €).

Par ailleurs, notre avocat a dû signifier au GAEC Cotin, le jugement du tribunal qui lui enjoint de payer une indemnité à la commune plus les frais de justice dont nous ne connaissons pas encore les montants.

- **Restauration des vitraux de l'église**

Le maire a rencontré une spécialiste de la restauration des vitraux d'église. Il s'agit de Madame Amélie Jost de Oiselay et Grachaux qui est venue constater le travail à exécuter sur site. Elle produira un devis prochainement.

- **Réhabilitation du centre de vie**

Suite à nos déconvenues avec la CAGB dans le cadre de notre projet de réhabilitation du centre de vie, le maire a pris contact avec le CAUE. La rencontre a eu lieu en mairie fin août. Monsieur Chauvin et sa nouvelle responsable ont visité le centre de vie. Il leur a été expliqué la teneur de notre projet dépendant de la réflexion engagée avec nos voisins et il leur a été demandé de rédiger le programme. Une convention sera passée avec le CAUE pour le mandater pour cette opération. Ce travail est gratuit pour la commune qui est adhérente au CAUE.

- **Copil**

Une réunion du Copil a eu lieu la semaine dernière. Il a été demandé, à une partie du groupe, un travail sur les arguments à apporter au rectorat pour rendre notre projet attractif. Ce projet comporte deux volets : un volet politique (présence de l'école dans nos communes, quelle école pour demain ?) et un volet technique (Quels moyens mettons-nous au service des écoles ? à qu'elle échéance ?).

Le volet politique doit être rédigé par le groupe alors que le volet technique est développé par les maires des trois communes.

2/ DELIBERATIONS

01-Échange terrain avec l'entreprise Trans WF

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet d'échange parcellaire envisagé avec la société SCI WF comme suit :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Parcelle	Contenance	Propriétaire	Parcelle	Contenance	Propriétaire
AB 393	251 m ²	SCI WF	AB 468	229 m ²	SCI WF
			AB 469	22 m ²	commune
AB DP1	11 m ²	commune	AB 470	11 m ²	SCI WF
AB DP2	8 m ²	commune	AB 471	8 m ²	SCI WF

La commune récupère donc un total de 3 m² par rapport à l'ancienne situation. Les frais de géomètre ont été pris en charge par l'entreprise, la commune rédigera l'acte administratif de transfert de propriété.

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-Permis modificatif lotissement de la Lanterne

Monsieur le Maire expose aux conseillers le dossier relatif au permis de construire n°PC 025 136 19 C0001 et concernant le lot n°16 du lotissement Les Rives de la Lanterne.

Suite à une erreur de Néolia dans la construction de la maison situé sur ce lot, l'entreprise va déposer, en accord avec le propriétaire de la parcelle, une demande de permis modificatif.

Cette erreur est reconnue par ce constructeur qui s'est engagé à rembourser à la commune les frais d'instruction inhérents à cette demande de permis modificatif qui s'élèvent à 131,57 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-Convention défense incendie avec le GAEC Vigne Rochet

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la citerne souple de défense incendie située sur le secteur de la Vigne Rochet a été installée et remplie, elle est aujourd'hui opérationnelle pour assurer la défense incendie dans ce secteur isolé.

Dans des objectifs de simplification et de réduction des coûts, Monsieur le Maire propose d'opter pour une convention avec le GAEC de la Vigne Rochet pour la fourniture d'eau.

Audrey Villemain ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04 Décision modificative du budget communal numéro 4

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du renouvellement du copieur de la mairie pour un montant de 3 180,00 € T.T.C.

Afin de permettre une meilleure lisibilité du budget, il est proposé d'ajouter les crédits correspondants au compte utilisé pour finaliser cet achat. La modification budgétaire suivante est projetée :

- 2183/021 « Matériel de bureau et informatique » : + 3 180,00 €
- 2313/023 « Immobilisations en cours-constructions » : - 3 180,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

05-Vente matériel ancienne halte-garderie

Monsieur le Maire indique aux conseillers que suite à la fermeture de la halte-garderie communale le 1^{er} janvier 2018, le matériel restant est toujours conservé au Centre de Vie.

Ce matériel n'ayant pas d'utilité pour la commune, il est proposé d'en assurer la vente...

Délibération adoptée à l'unanimité.

06- Convention CAUE - rénovation centre de vie

Monsieur le Maire explique aux conseillers que suite à la fin de la collaboration de la commune avec les services du Grand Besançon pour la rénovation du Centre de Vie, des démarches ont été prises avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), association qui avait par ailleurs déjà réalisé une étude concernant le Centre de Vie en 2016.

Suite à une réunion en mairie au cours de laquelle Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint ont exposé aux services du CAUE le projet de rénovation du bâtiment, les services du CAUE ont proposé à la commune d'assurer une assistance à maîtrise d'œuvre du projet.

Afin d'avancer dans le projet de rénovation du Centre de Vie, Monsieur le Maire propose aux conseillers de conclure une convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.